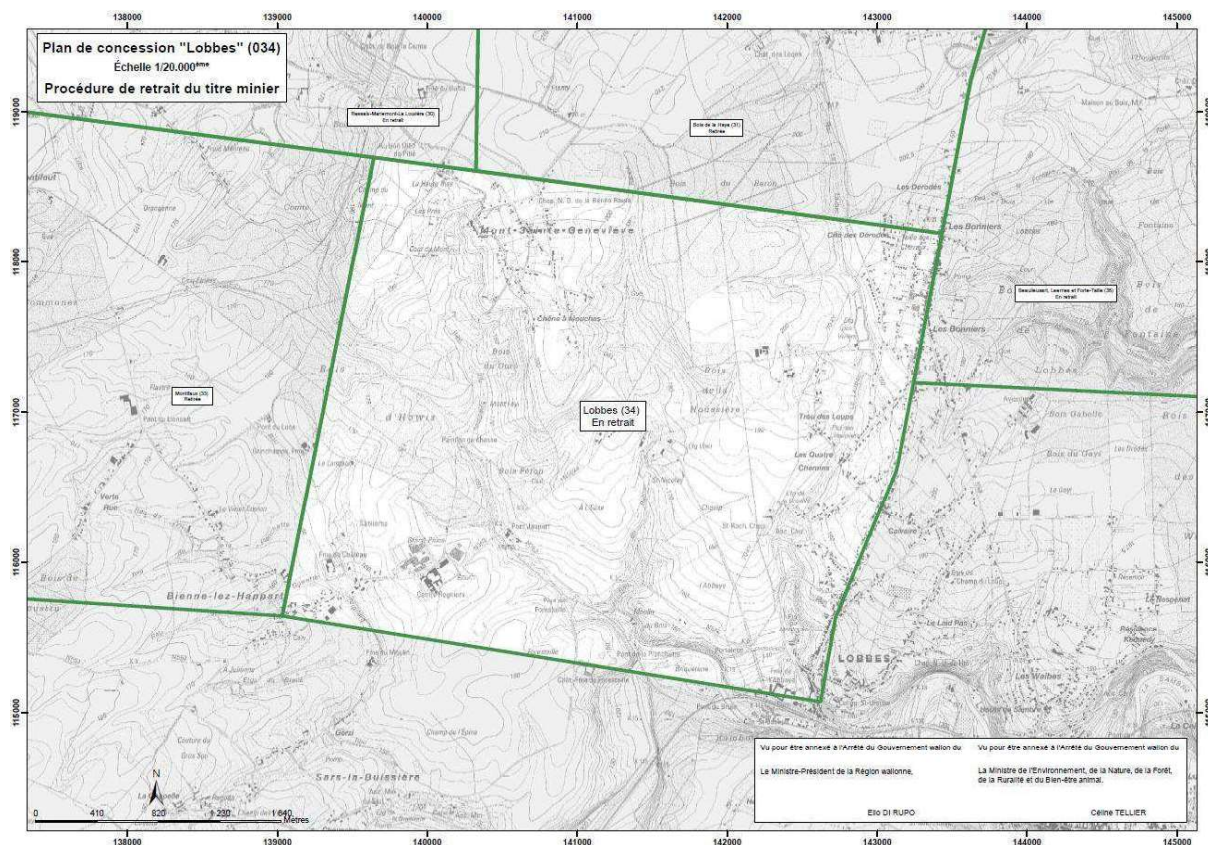


Annexe à l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 septembre 2023 procédant au retrait de la concession de mines de houille de Lobbes (n° 034)



Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 septembre 2023 procédant au retrait de la concession de mines de houille de Lobbes (n° 034).

Namur, le 7 septembre 2023.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

E. DI RUPO

La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,

C. TELLIER